

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 179

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier,  
M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et  
M. Serville

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« la garantie d'un niveau de vie satisfaisant pour »

les mots :

« l'amélioration du niveau de vie de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un projet de réforme des retraites de gauche ne peut s'en tenir au simple maintien du niveau de vie, d'autant que l'article 4 du présent projet contredit d'emblée cet objectif. L'amélioration du niveau de vie des retraités est un objectif plus ambitieux que portent les signataire de cet amendement.